

Affaires courantes

création d'emploi mais aussi et peut-être surtout au niveau de l'information. En tant que politiciens, on a un rôle de promouvoir une région, mais quand on nous coupe continuellement l'information, comment voulez-vous qu'on réussisse à vendre une région lorsqu'on nous enlève le moyen d'en parler? C'est important, il faut rétablir cette situation-là.

Au nom de plus de 1 000 personnes, qui ont signé la pétition que je dépose aujourd'hui, on demande que le tout soit rétabli comme de toute façon cela devrait l'être.

• (1535)

[Traduction]

LE CODE CRIMINEL

Mme Roseanne Skoke (Central Nova): Monsieur le Président, j'ai le plaisir de déposer, conformément à l'article 36 du Règlement, cette pétition dûment signée par des électeurs de la municipalité de Victoria, en Colombie-Britannique.

Les pétitionnaires s'opposent à l'euthanasie et au suicide assisté et prient le Parlement de ne pas abroger ni modifier l'article 24 du Code criminel.

J'appuie cette pétition que je présente ici à la Chambre.

LES DROITS DE L'ENFANT À NAÎTRE

M. Randy White (Fraser Valley-Ouest): Monsieur le Président, je tiens à présenter ici une pétition signée par des électeurs de la circonscription de Fraser Valley-Ouest, pétition que j'approuve entièrement.

Les pétitionnaires demandent au Parlement de modifier immédiatement le Code criminel afin d'étendre aux enfants à naître la protection dont bénéficie tout être humain.

[Français]

LE TRANSPORT AÉRIEN

M. Philippe Paré (Louis-Hébert): Monsieur le Président, Transports Canada procédait à des modifications du trajet emprunté par les hydravions opérant de l'hydrobase du lac Saint-Augustin. Ce nouveau trajet entraîne des inconvénients majeurs pour les résidents du quartier Jouvence de ma circonscription. En conséquence, les pétitionnaires demandent à Transports Canada de revoir sa décision du 28 avril dernier.

[Traduction]

LES DROITS DE LA PERSONNE

M. John Duncan (North Island—Powell River): Monsieur le Président, je tiens à présenter ici deux pétitions.

La première est signée par 154 électeurs de ma circonscription qui prient humblement le Parlement de ne pas modifier le Code des droits de la personne, la Loi canadienne sur les droits de la personne ni la Charte des droits et des libertés de façon à indiquer l'approbation par la société des relations de couple entre personnes de même sexe ou de l'homosexualité, et notamment de ne pas modifier le Code des droits de la personne de telle sorte qu'il

prévoit comme motif prohibé de discrimination l'expression «orientation sexuelle» qui n'est pas définie.

LE CODE CRIMINEL

M. John Duncan (North Island—Powell River): Monsieur le Président, j'ai à présenter une pétition signée par une cinquantaine d'électeurs qui prient humblement le Parlement de ne pas abroger ni modifier le moins le moins l'article 24 du Code criminel du Canada et de maintenir plutôt cette disposition condamnant le suicide assisté comme l'a fait récemment la Cour suprême du Canada dans l'affaire Rodriguez.

[Français]

LA SOCIÉTÉ RADIO-CANADA

M. Paul Crête (Kamouraska—Rivière-du-Loup): Monsieur le Président, c'est avec joie que je dépose cette pétition qui est un cri du coeur finalement de plus de 500 citoyens, principalement de la circonscription de Kamouraska—Rivière-du-Loup, qui demandent de prendre les mesures nécessaires pour que la Société Radio-Canada procède à la réouverture des stations de télévision fermées en 1990 dans l'est du Québec. Il s'agit donc d'un ensemble cet après-midi de plus de 4 000 signatures que nous avons déposées en Chambre pour renverser cette décision inique de l'ancien gouvernement.

* * *

QUESTIONS AU FEUILLETON

(Les questions auxquelles une réponse verbale est donnée sont marquées d'un astérisque.)

M. Peter Milliken (secrétaire parlementaire du leader du gouvernement à la Chambre des communes): Monsieur le Président, on répondra aujourd'hui aux questions n^{os} 48 et 53.

[Texte]

Question n^o 48—**M. Simmons:**

En ce qui a trait à la constatation faite par le vérificateur général sur la garde côtière canadienne dans son rapport de 1992 voulant que, pour 1989 et 1990, «les navires et les aéronefs fédéraux de recherche et de sauvetage aient contribué pour moins de 20 p. 100 au dénouement des cas de détresse», a) quelle mesure précise le ministère des Transports a-t-il prise pour remédier à la situation, b) fera-t-on davantage appel à d'autres ressources fédérales et non fédérales de recherche et de sauvetage, tel le Service auxiliaire canadien de sauvetage maritime, et c) est-ce qu'on établira des normes de service, ainsi qu'un programme national de recherche et de sauvetage, comme l'a recommandé le vérificateur général?

L'hon. Douglas Young (ministre des Transports): a) et c) La garde côtière canadienne a établi des niveaux de service, ainsi que des normes détaillées de fonctionnement et de rendement. En 1992, le ministre responsable de la recherche et sauvetage (ministre de la Défense nationale) a approuvé le concept du programme national de recherche et sauvetage. La Garde côtière s'efforce toujours d'améliorer l'efficacité du programme afin de sauver le plus grand nombre possible de vies. Selon les chiffres de 1992, les navires spécialisés de recherche et sauvetage de la Garde côtière ont effectué plus de 41 p. 100 du total des opérations de recherche et sauvetage au Canada et ont sauvé la vie de 1 200 personnes en détresse.